Image not found or type unknown

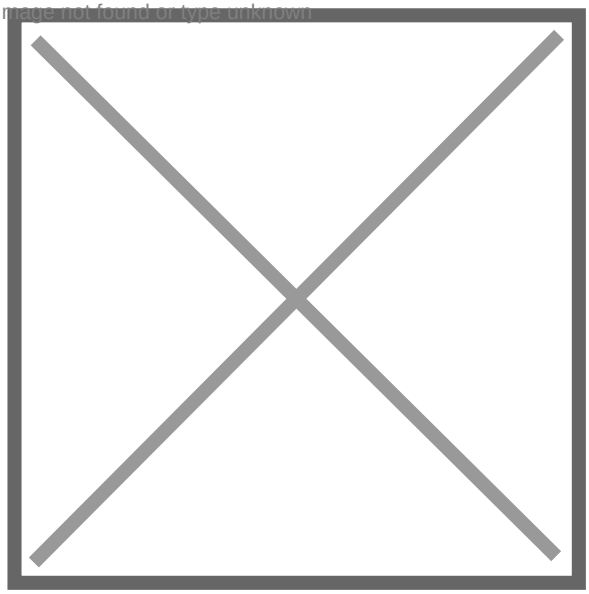

Indiquer un lien url dans un livre et mentionner le nom d'une per

Par **mold**, le **13/04/2015** à **18:37**

Bonjour,

Je compte publier un livre de fiction et je voudrais savoir si :

_ j'ai le droit de citer le nom d'une personne réelle dans une fiction sans lui demander la permission ? Est-ce la même chose pour un essai ou un écrit non fictionnel ? Est-ce seulement si c'est justifié « par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées » ?

_ j'ai le droit de citer le nom de l'ouvrage d'un auteur ou l' adresse URL d'un site web (ainsi que le nom de son auteur) et d'en résumer certaines idées ou de les paraphraser, si c'est pour un but critique, polémique, pédagogique, ou d'information de l'œuvre, et ce sans demander l'autorisation ? Est-ce considéré comme un droit de citation courte (une citation « indirecte ») ? (art L122-5 CPI)

Parce-qu'on a le droit de faire une citation courte sans autorisation à condition d'indiquer la source, donc j'en conclue qu'indiquer un lien URL sans autorisation rentre dans cette clause, étant donné que c'est la source de ma courte citation. Je me trompe ?

Ces références et ces courtes citations sont incorporées dans des notes explicatives à la fin du livre qui développent ou expliquent des idées de mon récit en me basant sur des ressources littéraires et numériques.

En vous remerciant,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés